

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 06 juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 06 du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 30 juin 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints,
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **30 mai 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **30 mai 2022** est approuvé à l'unanimité.

PROPOSITION DE COUPES DE BOIS 2022

(67-2022)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'additif de l'Office National des Forêts de coupes à assoir à l'état d'assiette 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Approuve l'ajout à l'Etat d'Assiette de l'année 2022 des coupes présentées ci-après,
- Demande à l'office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes ajoutées à l'état d'assiettes présentées ci-après,
- Pour ces coupes, précise la destination des coupes de bois réglées et leur mode de commercialisation,
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après
- Autorise M Le Maire à signer toutes pièces afférentes

ETAT D'ASSIETTE 2022 :

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Réglée / Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination			Mode de commercialisation des bois prévisionnel	
								Délivrance	Vente	Mixte	Bois sur pied	Bois façonnés
39.u	IRR	397	7.93	Réglée	2022	2022		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40.u	IRR	553	11.05	Réglée	2022	2022		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau
